



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet : Autorisation d'exploitation (classe 3A) – dossier N°3A/2022/1657/160 prol.

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2022/1657/160 prol. du 7 mai 2026, le Ministre du Travail a accordé à

l'asbl Les Internats Jacques Brocquart une prolongation de l'autorisation pour la construction d'un internat à Pétange, rue Robert Krieps.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 21 mai au 30 juin 2026 inclus).

Pétange, le 18 mai 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,